

PROCÈS-VERBAL
Assemblée ordinaire du Sénat

Le vendredi 11 novembre 2022 de 14 h 30 à 16 h 50
par visioconférence
et sur place au campus de l'UOF (9, rue Lower Jarvis, Toronto, Ontario M5E 0C3)

MEMBRES PRÉSENT·E·S :

Maxime Allard, Véronique Béguet, Danielle Bennett, Laurie Carlson Berg, Sarah Choukah, Anaïs Latulippe, Paulin Mulatris (vice-président), Pierre Ouellette (président), Stéphane Roche, Mirella Tarmure Vadean, Leandro Vergara-Camus (arrive au point 3 et quitte au point 6.2) et Hela Zahar (arrive au point 3).

MEMBRE EXCUSÉ·E·S : Frédéric Dimanche, Diane Eunes Segueda

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Emanuel da Silva

PERSONNE CONVOQUÉE : Luc Blanchette (Directeur des services académiques) en remplacement de Julie Peck qui est nommée à l'ordre du jour

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président du Sénat souhaite la bienvenue aux membres du Sénat et aux membres de la communauté universitaire.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Stéphane Roche, appuyée par Mirella Tarmure Vadean et approuvée à l'unanimité.

À 16 h 30, une résolution de prolonger l'assemblée de 20 minutes est proposée par Laurie Carlson Berg, appuyée par Stéphane Roche et approuvée à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2022

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Sénat du 26 août 2022 est proposée par Paulin Mulatris, appuyée par Stéphane Roche, et approuvée à l'unanimité.

3. RAPPORT DU RECTEUR

Le président du Sénat en tant que recteur présente, pour information, son rapport qui résume les activités principales de la haute direction depuis la dernière assemblée du Sénat.

Au niveau du Rectorat et du Vice-rectorat à l'administration, le recteur rappelle la proposition de créer un réseau des universités francophones de l'Ontario (RUFO) et dont celle-ci a été déposée en juin 2022 auprès du ministère des Collèges et Universités de l'Ontario (MCU) et du ministère fédéral de Patrimoine canadien. En date du 10 novembre 2022, le recteur a eu une rencontre de

suivi avec le MCU sur le contenu du rapport. Il mentionne aussi qu'une autre rencontre est prévue dans les prochaines semaines avec le MCU, l'Université de l'Ontario français et l'Université de Hearst.

Au niveau du Secrétariat général, il souligne qu'une demande d'adhésion de l'Université au Conseil des universités de l'Ontario (COU) a été déposée par la haute direction le 29 juillet 2022. Il informe les membres que la demande d'adhésion de l'Université devait être considérée lors du Conseil d'administration du COU en octobre 2022, mais cela n'a pas été le cas. COU a pris du retard à trouver une personne pour évaluer la demande et pour faire une recommandation au Conseil d'administration. Une décision est attendue avant la fin de l'année.

Au niveau du Rectorat, le recteur informe les membres qu'il a participé au lancement du rapport final de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), et ce, à la suite des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire au Canada. Ce rapport contient notamment des recommandations en lien avec un meilleur financement de la part du fédéral, mais aussi d'une collaboration accrue entre les universités et les collèges.

De plus, le recteur mentionne aussi que l'Université a mandaté le Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC-ICTC) pour faire une recherche étude de marché sur les besoins en mains-d'œuvre bilingue en Ontario ainsi qu'une analyse sur le parcours des étudiantes et des étudiants du secondaire de l'Ontario pour mieux comprendre leur choix de carrière et d'études. Le recteur fera un suivi avec le CTIC pour examiner la possibilité d'inclure une participation du corps professoral de l'Université au travail du comité aviseur de la recherche.

4. RAPPORT DU VICE-RECTEUR AUX ÉTUDES ET À LA RECHERCHE

Le président du Sénat invite le vice-recteur aux études et à la recherche (VRER) à présenter son rapport pour information aux membres du Sénat.

Sur le plan du développement des programmes d'études, le VRER mentionne l'état d'avancement du développement de la proposition d'un programme de baccalauréat en administration des affaires (B.A.A). Il souligne notamment que le travail avec le comité consultatif externe, le registrariat et le service technopédagogique de l'Université. Les prochaines étapes seront de présenter la proposition du B.A.A. au comité du Sénat sur la planification et l'assurance qualité des programmes d'études ainsi qu'à la prochaine assemblée du Sénat pour recommandation au Conseil de gouvernance. Après cela, il faudra déposer la proposition du B.A.A. auprès de la ministre des Collèges et Universités de l'Ontario (MCU) pour demander son consentement ministériel. Le MCU transmettra la demande de l'Université à la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire de l'Ontario (CÉQÉP).

En ce qui concerne le développement d'une proposition de programme en psychologie et santé mentale, il mentionne que les descriptifs des cours potentiels sont terminés et qu'il y a une possibilité de collaboration sur ce programme avec le Collège La Cité. Un comité consultatif externe est en voie de constitution à ce sujet. Le développement d'une proposition de programme en travail social est actuellement dans une phase initiale (travail sur les descriptifs des cours potentiels) avec un échéancier qui est prévu se terminer au 15 janvier 2023. Les membres du corps professoral réitèrent leur intérêt à contribuer à l'idéation et au développement des programmes d'études, ainsi qu'à l'élaboration d'une politique cadre pour le développement de nouveaux programmes d'études. En ce qui concerne l'assurance qualité des programmes d'études, le VRER évoque que la consultante externe dans le domaine de l'assurance qualité a

déposé des documents au vice-rectorat le 10 novembre 2022. Les discussions seront à suivre au niveau du comité du Sénat sur la planification et l'assurance qualité des programmes d'études.

Il informe les membres que les travaux sur la collaboration 2+2 avec le Collège La Cité pour le parcours de transferts de programme « Techniques de médias et communications numériques » vers le programme de baccalauréat spécialisé en études des cultures numériques sont terminés. Dans le cadre de cette collaboration, le VRER mentionne qu'un protocole d'entente a été soumis au Collège La Cité et que celui-ci est en attente de signature.

Sur le plan des programmes existants, les propositions de modifications mineures ont été terminées. Il informe aussi de la finalisation du diplôme en pédagogie de l'enseignement supérieur.

Au niveau de la recherche, il mentionne le colloque du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne sur le thème du rôle et de la mission des universités de petites tailles au sein de la francophonie aura lieu du 16 au 18 novembre 2022 sur le campus de l'Université.

Au niveau de la technopédagogie, il informe les membres que la plateforme Mahara est installée et l'arrimage avec Moodle est terminé. Des séances de formation seront prévues au cours de prochaines semaines. De plus, il mentionne que le design des badges est en cours d'élaboration (identification des compétences en collaboration avec les responsables de pôles (RPER) et les autres membres du corps professoral).

Au niveau du registrariat, il mentionne notamment que le processus de scénarisation des cheminements étudiants est en cours. Les discussions avec les RPER commenceront dans les semaines à venir. Sur le plan de la bibliothèque, il mentionne notamment la signature d'une entente avec Access Copyright.

5. RAPPORT DE LA REGISTRAIRE

- 5.1 Le président du Sénat invite la registraire à présenter pour décision son rapport sur le texte du programme de Baccalauréat en éducation (B.Éd) à inclure dans l'annuaire universitaire 2022-2023. Le 30 septembre 2022, le comité du Sénat sur la planification et l'assurance qualité des programmes d'études a examiné le texte proposé et a voté en faveur de le transmettre au Sénat. À la suite du consentement ministériel du B.Éd et du processus d'agrément de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, le texte descriptif du programme est prêt à être publié. Cette publication est une étape nécessaire à l'ouverture des admissions pour un lancement du programme en janvier 2023.

Après une période de discussion et de questions, le Sénat prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Sénat adopte le texte du programme de Baccalauréat en éducation pour publication dans l'annuaire 2022-2023.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Danielle Bennett	Hela Zahar	Adoptée à l'unanimité

- 5.2 La registraire présente pour information son rapport sur la mise à jour des calendriers universitaires, à savoir pour la session d'été 2023 ainsi que pour l'année universitaire 2023-2024. Elle informe les membres que le 27 mai 2022, le Sénat a adopté les modifications

mineures aux calendriers des sessions d'automne 2022 et d'hiver 2023. La révision du calendrier de la session d'été 2023 était prévue à l'automne 2022 afin de permettre une analyse interne de la part du registrariat. Elle mentionne aussi que les calendriers de la session d'été 2023 et de l'année universitaire 2023-2024 (sessions d'automne 2023, d'hiver 2023 et d'été 2024), pour les programmes réguliers, sont présentés au Sénat pour information puisque le vice-rectorat aux études et à la recherche a adopté des lignes directrices régissant la création du calendrier universitaire selon les meilleures pratiques des registraires des universités ontariennes.

Les membres du corps professoral soulignent le besoin d'avoir une discussion sur le fonctionnement des sessions d'été ainsi que sur le processus de scénarisation des cheminements des étudiants commençant une session en hiver plutôt qu'en automne.

- 5.3 La registraire présente pour information son rapport sur les demandes d'admission. Elle confirme qu'il y a actuellement 320 demandes d'admission aux programmes de baccalauréat pour l'année universitaire 2022-2023. Sur ce nombre de demandes, 100 offres ont été proposées et 62 demandes ont été refusées, en date du 9 novembre 2022.

6. RAPPORT DU COMITÉ DE PLANIFICATION ET D'ASSURANCE QUALITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le président du Sénat invite le vice-recteur à la recherche et aux études à présenter pour décision son rapport du comité de planification et d'assurance qualité des programmes d'études. Le vice-recteur aux études et à la recherche informe les membres que le comité du Sénat sur la planification et l'assurance qualité des programmes d'études s'est réuni trois fois depuis la dernière assemblée du Sénat.

Lors de la réunion du 14 octobre 2022, le comité a examiné et validé les modifications mineures proposées au baccalauréat spécialisé en études des environnements urbains (EEU) et au baccalauréat spécialisé en études de l'économie et de l'innovation sociale (EIS). Les responsables des pôles d'études et de recherche (R-PER) ont préparé la présentation des modifications en collaboration avec la consultante de l'UOF en assurance qualité, Julie Peck, qui travaille sur une ébauche de la politique institutionnelle sur l'assurance qualité (PIAQ).

Sur les recommandations de la consultante en assurance qualité, le comité a décidé que certaines modifications mineures nécessitent l'approbation du Sénat, comme la fusion de deux cours similaires, la création de nouveaux cours, et une réarticulation des descriptions de cours de manière à éliminer certaines redondances et assurer une meilleure intégrité au cheminement d'apprentissage à travers le programme.

Le 20 octobre 2022, le comité a examiné et validé les modifications mineures proposées au baccalauréat spécialisé en études des cultures numériques (ECN) et au baccalauréat spécialisé en études de la pluralité humaine (EPH).

Dans l'absence d'une PIAQ et des documents qui en découlent, le secrétariat général a proposé aux R-PER de présenter les modifications nécessitant l'approbation du Sénat dans des documents non standardisés, mais rédigés clairement. Une fois que la PIAQ sera approuvée par le Sénat, et que les documents qui en découlent (gabarits, procédures, etc.) seront approuvés par le VR-ER, le Sénat pourra recevoir la documentation dans un format standardisé. Dès lors, le vice-recteur à la recherche et aux études propose que chaque R-PER présente aux membres du Sénat les modifications mineures à apporter aux baccalauréats spécialisés existants.

- 6.1 Modifications mineures au baccalauréat spécialisé en études de l'économie et l'innovation sociale

Le vice-recteur à la recherche et aux études invite le responsable de pôle d'études et de recherches en économie et innovation sociale à présenter les détails clés concernant les modifications mineures en lien avec le baccalauréat spécialisé en études de l'économie et l'innovation sociale.

Après une période de discussion et de questions, le Sénat prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Sénat approuve les modifications mineures en lien avec le baccalauréat spécialisé en études de l'économie et l'innovation sociale.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Leandro Vergara-Camus	Laurie Carlson Berg	Adoptée à l'unanimité

6.2 Modifications mineures au baccalauréat spécialisé en études des environnements urbains

Le vice-recteur à la recherche et aux études invite à son tour le responsable de pôle d'études et de recherches en études des environnements urbains à présenter les détails clés concernant les modifications mineures en lien avec le baccalauréat spécialisé en études des environnements urbains.

Après une période de discussion et de questions, le Sénat prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Sénat approuve les modifications mineures en lien avec le baccalauréat spécialisé en études des environnements urbains.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Stéphane Roche	Maxime Allard	Adoptée à l'unanimité

6.3 Modifications mineures au baccalauréat spécialisé en études de la pluralité humaine

Le vice-recteur à la recherche et aux études invite à son tour le responsable de pôle d'études et de recherches en études de la pluralité humaine à présenter les détails clés concernant les modifications mineures en lien avec le baccalauréat spécialisé en études de la pluralité humaine.

Après une période de discussion et de questions, le Sénat prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Sénat approuve les modifications mineures en lien avec le baccalauréat spécialisé en études de la pluralité humaine.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Maxime Allard	Stéphane Roche	Adoptée à l'unanimité

7. RAPPORT DU COMITÉ AD-HOC SUR LA CRÉATION DES PREMIERS COMITÉS DU SÉNAT

Le président du Sénat propose aux membres du Sénat de postposer le point 7 repris à l'ordre du jour de l'assemblée du Sénat de ce vendredi 11 novembre 2022 à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée du Sénat.

8. **RAPPORT DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS DU SÉNAT**

Le président du Sénat invite le secrétaire général à présenter pour décision son rapport sur les critères d'éligibilité pour les postes en élection. Le secrétaire général rappelle que le Sénat a quatre membres dont les mandats arrivent à échéance et un poste vacant parmi les membres du corps étudiant.

Puisque les critères d'éligibilité et les modalités d'élection des membres du Sénat sont définis dans les règlements administratifs, et par résolution du Sénat, le comité de travail sur les règlements administratifs du Sénat a examiné les critères d'éligibilité en date du 11 novembre 2022 et recommande les résolutions mentionnées ci-dessous.

Après une période de discussion et de questions, le Sénat prend la décision suivante :

Résolutions		
<p>QUE les membres du corps professoral associé et invité élisent une personne au Sénat pour un mandat d'un an.</p>		
<p>QUE les membres du corps étudiant élisent deux personnes au Sénat qui sont inscrites aux registres de l'Université à titre d'étudiante ou d'étudiant (sans distinguer le type de programme d'études ou le statut à temps plein ou partiel) au moment de poser leur candidature, au jour de l'élection et en cours du mandat d'un an Sénat, à l'exception du personnel administratif et de soutien de l'Université inscrit à titre d'étudiante ou d'étudiante et qui reçoit un congé de frais de scolarité pour le personnel.</p>		
<p>QUE les membres du personnel administratif et de soutien élisent, pour un mandat d'un an, une personne au Sénat qui ne relève pas directement du recteur ou qui n'occupe pas la fonction de vice-recteur adjoint ou de vice-rectrice adjointe</p>		
Résolutions proposées par	Appuyées par	Décision
Laurie Carlson Berg	Paulin Mulatris	Adoptée à l'unanimité

9. **AUTRES QUESTIONS DES MEMBRES DU SÉNAT**

Les membres du Sénat ne soulèvent pas d'autres questions.

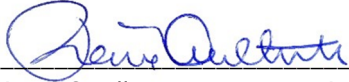
10. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président du Sénat remercie les membres du Sénat de leur participation à l'assemblée.

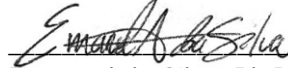
L'adoption de la résolution pour mettre fin à l'assemblée ordinaire est proposée par Stéphane Roche, appuyée par Maxime Allard et approuvée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 16 h 50.

La prochaine assemblée ordinaire du Sénat est le 9 décembre 2022 à 14 h30.



Pierre Ouellette, recteur et vice-chancelier
Président du Sénat



Emanuel da Silva, Ph.D.
Secrétaire général

Date d'adoption du présent PV : le 13 décembre 2022